

Aide

Qu'est-ce que justice.fr ?

Justice.fr est le site officiel d'accès à la justice.

Il permet aux personnes susceptibles d'avoir recours à la justice :

- d'obtenir des informations utiles sur les procédures les plus fréquentes,
- de connaître le tribunal ou le service compétent, la manière de la saisir, ainsi que les pièces à fournir, en fonction de la procédure traitée.
- de pouvoir engager plus rapidement une procédure en étant mieux informé.

Quelles informations pouvez-vous trouver sur justice.fr ?

Justice.fr vous donne accès à :

- Une recherche par thème via le questionnaire dynamique (famille, état civil , ...). Il vous oriente dans vos démarches si vous souhaitez saisir la justice. À l'issue de cette recherche, une notice d'orientation imprimable est mise à votre disposition. En fonction de votre demande, justice.fr pourra vous proposer le formulaire pour saisir le tribunal ainsi que les pièces à fournir ou vous diriger vers le site ou le service le plus pertinent,
- Une recherche par mots-clés,
- Des annuaires pour trouver un tribunal ou un professionnel de justice proche de votre **domicile**,
- Des simulateurs pour estimer vos droits en matière d'aide juridictionnelle, de pension alimentaire et de saisie sur salaire,
- Des fiches thématiques relatives aux procédures les plus fréquemment rencontrées au quotidien.
- Des liens rapides qui permettent notamment l'accès à des associations d'aide aux victimes , au casier judiciaire, ...
- Un lexique du vocabulaire de la justice.

Bandeau gauche et logo

La barre de menu située à gauche de l'écran reste accessible en permanence et permet de naviguer dans le site.

Le logo représentant une Marianne tricolore situé en haut à gauche de toutes les pages du site permet de revenir à la page d'accueil.

Menu de pied de page

Le menu du pied de page permet d'accéder à des pages complémentaires regroupées sous les titres suivants :

- [Contact](#)
- [Lexique](#)
- [Mentions légales](#)
- [Plan du site-portal](#)
- [Politique d'accessibilité.](#)

Ainsi que des liens vers les sites : [Gouvernement.fr](#), [Justice.gouv.fr](#), [Legifrance.gouv.fr](#), [Service-public.fr](#), [France.fr](#), [Data.gouv.fr](#).

Dispositifs offerts par votre navigateur

En parallèle des aides disponibles directement sur le site, celui-ci a été conçu de manière à donner la possibilité à votre navigateur de tirer pleinement partie de ses propres fonctionnalités.

- [Agrandissement de la taille des caractères.](#)

Sur la totalité des pages du site, vous avez la possibilité d'agrandir la taille des caractères.

Sur PC : utilisez la combinaison de touches Ctrl et + pour agrandir la taille des caractères. La combinaison de touches Ctrl et - permet quant à elle de réduire la taille des caractères. Des appuis successifs sur ces touches vous permettent d'augmenter ou de diminuer la taille des caractères par paliers. Notez également que la combinaison de touches Ctrl et 0 (le chiffre « zéro ») vous permet de revenir à la taille du texte par défaut.

Sur Mac : il suffit de remplacer dans les combinaisons annoncées ci-dessus la touche Ctrl par la touche Cmd pour effectuer les mêmes actions.

- [Navigation au clavier](#)

Ce site a été conçu de manière à permettre la navigation au clavier sur la totalité des pages. Dans la plupart des cas, il vous suffit d'utiliser la touche Tabulation de votre clavier pour naviguer successivement d'un élément cliquable à un autre élément cliquable dans la page. Inversement, si vous souhaitez remonter dans le sens inverse de la lecture, utilisez la combinaison de touches Maj

et Tabulation.

- Impression

Utilisateurs de clavier, vous avez la possibilité d'imprimer n'importe quelle page du site en accédant à la page souhaitée puis en appuyant simultanément sur les touches Ctrl et P de votre clavier si vous êtes sur PC ou Cmd et P si vous êtes sous Mac. Les pages de contenu présentent également un lien permettant de déclencher l'impression directement depuis les pages.

Vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle ?

Le simulateur de calcul de l'[aide juridictionnelle](#) vous permet d'estimer vos droits. Il est accessible sur la page d'accueil ou via le menu simulateurs.

Vous souhaitez estimer vos droits à pension alimentaire ?

Le simulateur de [pension alimentaire](#) vous permet d'estimer vos droits. Il est accessible via le menu simulateurs.

Vous souhaitez estimer les sommes prélevées ou versées en cas de saisie sur salaire ?

Le simulateur de [saisie sur salaire](#) vous permet :

- si vous êtes **créancier** : de calculer le montant que vous pouvez obtenir tous les mois de la part du **débiteur**
- si vous êtes débiteur : de connaître le montant qui peut être prélevé tous les mois sur votre salaire.

Il est accessible via le menu simulateurs.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'organisation de la justice ?

Sur la page d'accueil, le lien rapide [comprendre l'organisation judiciaire](#) vous permet d'en savoir plus.

Un mot, une expression vous semble difficile à comprendre. Vous souhaitez des précisions ?

Pour vous aider à comprendre le langage juridique, un [lexique](#) est à votre disposition. Vous pouvez aussi y accéder à partir du [moteur de recherche](#). Plusieurs mots et expressions juridiques y sont expliqués.

Lors de la lecture des pages du site, certains mots sont suivis d'un petit "i" :

Autorité parentaleⁱ

Ensemble des droits et devoirs des parents exercés dans l'intérêt de l'enfant jusqu'à sa majorité ou son émancipation (éducation, hébergement et protection de l'enfant...).

Au passage de la souris, la définition de ces mots s'affiche. Vous pouvez également cliquer sur ce petit "i" pour accéder directement au lexique.

À quoi sert le moteur de recherche ? Comment l'utiliser ?



Le [moteur de recherche par mots clés](#) vous donne accès à l'ensemble des contenus du site.

Indiquez le thème qui vous intéresse. Par exemple, si vous recherchez des informations sur l'augmentation de votre pension alimentaire, entrez le mot clé : « pension alimentaire ».

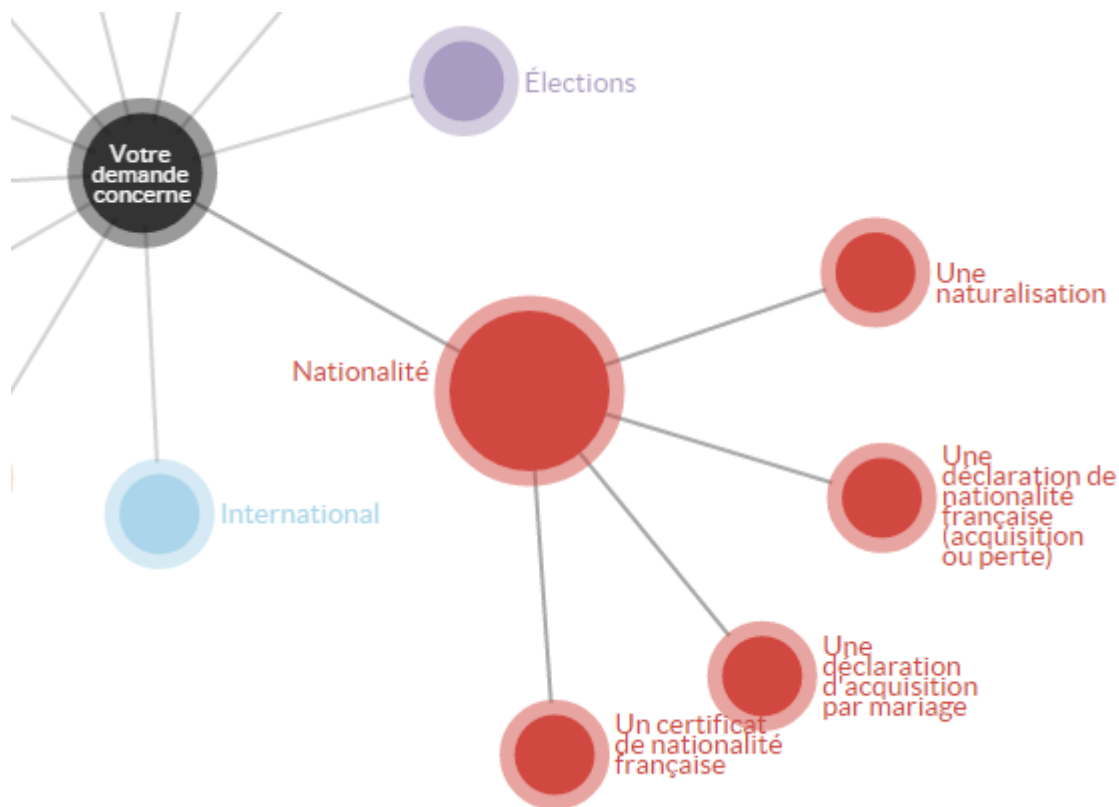
Une liste de résultats vous est proposée.

Votre demande peut aussi concerner un domaine particulier : annuaire, tribunal, fiches thématiques, etc. Dans ce cas, filtrez votre recherche en cliquant sur un des mots clés au dessus de la zone recherche.

Vous avez une demande concernant la justice. Vous souhaitez connaître les démarches à effectuer ?

Sur la page d'accueil, la [recherche par thème](#) vous guide dans vos démarches.

Choisissez le thème qui vous intéresse (Famille, Nationalité, Santé, etc.). Par exemple, si votre demande concerne la délivrance d'un certificat de nationalité française, cliquez sur l'intitulé Nationalité.



Poursuivez votre navigation en fonction de votre demande. En cas d'erreur de saisie ou de doute, vous pouvez, à tout moment, revenir aux propositions précédentes.

À la fin de votre parcours, une page vous indique les démarches à effectuer. En fonction de votre demande, elle vous donne accès à :

- des imprimés à remplir pour saisir directement la justice lorsque l'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire
- des informations pratiques sur le tribunal à contacter (adresse, téléphone, plan d'accès)
- des annuaires pour contacter un professionnel de justice : avocat, huissier, etc.
- une fiche explicative
- une liste des pièces justificatives à joindre à votre demande, etc.

La page appelée « notice d'orientation » est téléchargeable et imprimable en cliquant sur l'icône située en haut à droite de la page. Elle peut aussi être envoyée par mail ou publiée sur les réseaux sociaux en cliquant sur l'icône dédiée située en haut à droite de la page.

Vous cherchez un formulaire ?

Faites une [recherche par mots clés](#).

TOUT
LEXIQUE
FAQ
FICHES THÉMATIQUES
FORMULAIRES
TRIBUNAUX

Je recherche par mots-clés
🔍

Sélectionnez le filtre "formulaire".

Vous pouvez saisir directement le nom du formulaire ou son numéro identifiant si vous le connaissez.

Vous cherchez les coordonnées d'un tribunal (cour d'appel, tribunal de grande instance, etc.) ?

Le filtre [tribunal](#) du moteur de recherche vous renseigne. Indiquez une commune ou votre code postal.

Vous cherchez les coordonnées d'un professionnel de la justice (avocat, huissier) ou d'une structure d'information (maison de justice et du droit, association d'aide aux victimes, etc.) ?

Sur la page d'accueil, accédez à l'annuaire des [avocats](#) et des [huissiers](#).

Le [moteur de recherche](#) vous permet de trouver une structure d'information (maison de justice et du droit, etc.).

Vous souhaitez obtenir des informations sur la médiation ou la conciliation ?

Sur la page d'accueil, accédez à la page dédiée à la [médiation et la conciliation](#).

Vous souhaitez contacter le ministère de la justice ?

Si vous souhaitez nous contacter pour quelque raison que ce soit plusieurs solutions sont à votre disposition :

- [Via nos formulaires en ligne](#)

Pour nous contacter via le [formulaire en ligne](#), accédez simplement à la page vous permettant de choisir votre type de demande et renseignez le formulaire.

- [Par téléphone \(renseignement administratif\)](#)

Pour nous contacter par téléphone, depuis la France vous pouvez appeler le 3939 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (coût 0,15 euros ttc/minute). Depuis l'étranger ou hors métropole vous pouvez appeler le +33 (0) 1 73 60 39 39 uniquement depuis un poste fixe (coût d'une communication + coût de l'appel international variable selon les pays et les opérateurs).

Plan du site

- [Contact](#)
- [Lexique](#)

- [Plan du site](#)
- [Mentions légales](#)

- [Gouvernement.fr](#)
- [Legifrance.gouv.fr](#)
- [Service-public.fr](#)
- [France.fr](#)
- [Data.gouv.fr](#)

© Ministère de la Justice - 2015 - Justice.fr, le site officiel d'accès à la Justice

Source URL: <http://justice.fr/faq>